



Vous possédez un parc toitures relativement important et avez des problèmes d'entretien, d'isolation et de vétusté de vos toits ? L'offre « Expertise Couverture » de SUNNCO GC vous permet de rénover et entretenir votre toiture, tout en devenant producteur d'énergie solaire.

L'expertise couverture selon SUNNCO GC

La prestation

Pour la rénovation de toiture de vos bâtiments commerciaux, agricoles ou entrepôts, SUNNCO GC vous propose une offre packagée « Expertise Couverture » où tout est pris en charge, depuis le diagnostic de votre charpente, les études techniques, les démarches administratives, les travaux et le contrôle qualité de la prestation.

SUNNCO GC s'occupe non seulement de la rénovation, mais également de la mise aux normes de votre bâtiment (mise aux normes Neige - Vent de la charpente : NV65 de février 2009).

Cas particulier du désamiantage

- Etablissement d'un DTA (Diagnostic technique amiante) par un organisme agréé pour tout immeuble bâti (bureau, activité industrielle et agricole) dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997. Ce DTA doit être complété par un diagnostic avant travaux conformément à l'arrêté du 2 janvier 2002 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante en application de l'article 10-4 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié,
- Etablissement d'un plan de retrait amiante,
- Travaux de désamiantage,
- Démontage et transport des plaques en fibrociment amianté par un spécialiste agréé vers un lieu de stockage adapté aux règles en vigueur.

L'intervention

1 Expertise de la charpente

SUNNCO GC procède tout d'abord à une expertise, afin de vérifier que le projet photovoltaïque est compatible avec votre toiture.

2 Diagnostic

Nous établissons un diagnostic des travaux à prévoir et la meilleure solution technique à installer. Pour cela, nous mettons à votre disposition des Ingénieurs du BE pour réaliser les plans du bâtiment.

3 Mise en œuvre des renforts de charpente

Réalignement, renforcement de la charpente pour qu'elle supporte le champ photovoltaïque. Calcul de structure, dimensionnement, renfort et validation effectués par un bureau de contrôle.

4 Démontage

SUNNCO GC procède ensuite au démontage de tout type de couverture existante.

5 Pose

Pose du système d'étanchéité puis installation des modules photovoltaïques.

6 Contrôle

Intervention des bureaux de contrôle qualité (CONSUEL Energies Renouvelables) pour vérifier la conformité de l'installation.



Exemple

Le cas concret de la rénovation de toiture de la coopérative vinicole de la Fraternelle, située en Languedoc Roussillon, effectuée en 2010.

AVANT

La Fraternelle avait un problème de tuiles canal vétustes, datant de plus de 70 ans entraînant une détérioration de la charpente (défaut d'étanchéité, infiltrations d'eau, fêlures, formation de lichens) sur une surface de 1 553 m².

L'INTERVENTION

Rénovation intégrale de la toiture par les équipes SUNNCO GC via la pose d'une couverture photovoltaïque de grande envergure, sur toute la superficie du toit.

APRÈS

Une « nouvelle » toiture, remise aux normes, étanche et garantie 10 ans, qui a permis en outre à l'exploitation de produire plus de 45 000 kWh depuis le raccordement (15 février 2010).

Les différents cas de figure

Vous trouverez ci-dessous une liste de dommages possibles donnant lieu à la mise en œuvre de l'offre rénovation*

- **Vieillessement naturel des matériaux** (zinc, tuiles, panneaux méthacrylates...).
- **Vieillessement accéléré par un défaut d'entretien** (mousses sur tuiles...).
- **Désordres dus à l'action des éléments** (vents violents, grêlons, neige...).
- **Désordres dus à des défauts de conception et/ou de mise en œuvre** (contreventement...).
- **Désordres induits par défaut des éléments porteurs ou dus à une action extérieure** (pourrissement du bois, oxydation du métal, insectes xylophages, parasites...).
- **Désordres dus à des évolutions et/ou des changements de destination mal maîtrisés** (surcharges non prévues, changement des conditions d'exploitation...).
- **Non-conformités diverses** (inadaptations réglementaires : amiante, ciment, dimensionnement et conception des entrées d'eau, fixations des bacs inadaptées aux nouvelles règles, isolation non-conforme etc.).

*liste non-exhaustive, cas particulier, nous consulter.

LES + SUNNCO GC

L'EXPERTISE : les équipes d'installateurs sont des experts de leur métier. Le groupe SUNNCO GC ne recourt, à aucune étape du projet, à la sous-traitance (sauf désamiantage et cas particuliers).

LA GARANTIE : votre toiture rénovée est garantie. Les modules solaires photovoltaïques, sûrs et totalement étanches offrent une solution de couverture totale qui bénéficie d'une garantie décennale.

LA FIABILITE : les matériaux employés sont certifiés et des audits de fin d'installation sont systématiquement opérés par un Bureau Contrôle Qualité.

Le projet est conduit dans son intégralité en respectant les recommandations en vigueur émanant du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment).

Pour vos travaux de toiture, optez pour le photovoltaïque, LA solution rénovation !